

**Direction de la réglementation et de la gestion de  
l'espace public**

Arrêté permanent n° 1090079

**Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue d'ALGER, à Nantes**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue d'Alger dans le sens Place Sanitat vers rue Flandres Dunkerque (depuis le 14 novembre 1995).  
- une signalisation interdisant de tourner à gauche est apposée rue d'Alger, à l'intersection avec la rue de la Verrerie (depuis le 27 février 2012).

Article 2. Stationnement : - la rue d'Alger est soumise au régime du stationnement payant.  
- une aire (1 place) réservée à certaines heures à l'arrêt des véhicules effectuant un chargement ou un déchargement de marchandises, est créée rue d'Alger devant le numéro 1 bis

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P09-109-0079 du 27 février 2012 est abrogé.

Fait à Nantes, le **15 JUIN 2023**

Pour la Présidente,  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final vertical stroke on the left.

Pascal BOLO